

1 service d'Aide Sociale Facultative

11 Centres Sociaux

**1 Secteur Accueil Hébergement Insertion
Structures du Pôle d'Hébergement d'Urgence**

- . Le Centre d'Accueil Municipal
- . Le Pôle Accueil Orientation

Etablissements et services pour l'Insertion

- . 1 CHRS "Henri Tarze"
- . 1 Service d'Accompagnement Temporaire vers l'Insertion
- . La Boussole

La direction développement social et solidarité

**3 problématiques transversales aux trois modalités d'intervention sociale de la Direction
Développement Social et Solidarité : Aide sociale, Accueil hébergement accompagnement
social, développement social :**

- L'accès aux droits
- Les jeunes
- Le logement

Pour 2 politiques de solidarité :

- La lutte contre le non recours
- Les aides spécifiques aux jeunes

LES ENJEUX

- Répondre aux problématiques des personnes sans domicile
 - Passer d'un dispositif centré sur l'offre d'hébergement à un dispositif centré sur la demande , dans le contexte particulier du DALO qui impactent les parcours résidentiels et nécessitent un pilotage à l'échelle de l'agglomération.
 - Les enjeux sont ceux de la continuité de la prise en charge, l'articulation des réponses, l'adaptation aux situations, la fluidité dans la gestion de l'offre, l'articulation étroite entre l'évolution des demandes et la programmation de l'offre d'habitation.
 - Le SAO (Service d'Accueil et d'Orientation) permettra une observation sociale en temps réel en complément du COPHRAH (Connaissance de l'Offre d'Hébergement et des Personnes Hébergées en Rhône Alpes).
 - L'accompagnement social devient le point de départ du parcours de la personne et il doit pouvoir prendre en compte la personne dans ses situations successives.
- Plusieurs distinctions sont à opérer et à articuler :
- l'accompagnement social pendant la période initiale d'attente avant orientations , pendant le parcours, la régulation sociale du gestionnaire, les accompagnements spécifiques en lien avec les dispositifs de suivi existant et en particulier ceux concernant la santé.*
- Répondre à la question de la demande de logement dans le parcours résidentiel. Perspective d'un lieu unique d'enregistrement de la demande de logement à l'échelle de l'agglomération.

3 ACTIONS

- Constitution d'un Service d'Accueil et d'Orientation Unique (SAO)
- Adapter l'accompagnement spécifique réalisé par le CCAS
- Accompagnement aux projets innovants et alternatifs

Constitution d'un Service d'Accueil et d'Orientation Unique

Echéance

2009 : Validation par le CCAS et le Conseil Municipal, du principe de constitution du SAO et mise en place d'un groupe de travail

A partir de juin 2009 : Finalisation du projet à l'issue du schéma départemental

2010 : Phasage de sa mise en œuvre avec la réception du nouveau centre d'accueil municipal

Evolution d'un Pôle d'Accueil et d'Orientation interinstitutionnel et partenarial vers un SAO, point central dans l'accompagnement des personnes.

A partir d'un 1er accueil (« 115 », services sociaux, personnes...), centralisation de la demande pour un accès :

- aux droits et aux services
- aux hébergements,

- à l'accompagnement social,
- à une domiciliation,
- aux secours facultatifs d'urgence.

Le SAO sera une « Instance de pilotage » pour mettre en adéquation l'offre et la demande en lien avec les instances de programmation du logement et de l'hébergement, Ville / agglomération.

Budget : CCAS : 50 000 euros par an, soit **250 000 euros**

Responsable : Direction Développement social et solidarité

Partenaires : Préfecture / DDASS de l'Isère, Conseil Général de l'Isère, Métro, CCAS et Ville de Grenoble, Collectif FNARS, Collectif des associations, CHU/CHS, Union Départementale des CCAS de l'Isère.

Mode d'évaluation

Le rapport d'activité annuel portant sur l'analyse des demandes et des besoins et leur évolution en comparaison avec les données COPHRAH. L'adéquation des réponses apportées hors hébergement.

Les impacts sur les programmations des différentes formes d'habitat (PLH).

Participation des usagers

Groupe de travail ad hoc à constituer avec une expertise extérieure pour élaborer différentes propositions de participation des usagers en distinguant deux entrées : la qualité de service du SAO et la pertinence du SAO par rapport aux parcours des personnes.



Adapter l'accompagnement spécifique réalisé par le CCAS

Recherche d'un accompagnement innovant en lien avec les différents dispositifs mobiles de suivi et d'aide
Expérimenter sur l'ensemble du secteur accueil hébergement insertion du CCAS les conditions de la continuité et de l'adaptation de l'accompagnement social.

Travail spécifique sur la reconstitution des droits des « exclus des exclus ».

Elaboration d'un projet de fonctionnement et présentation aux partenaires.

Echéance

2009 / 2010 :

Finalisation de la méthode
Elaboration du projet de fonctionnement

Critères d'évaluation : Validation inter-institutionnelle



Méthode

Elaboration avec les équipes d'un cahier des charges de l'accompagnement social
Définition des conditions de fonctionnement

Partenaires

Conseil général de L'Isère, SALTO, CHRS, PASS/CHU, CHS, service promotion de la santé Ville, ODENORE

Budget

- Inscription dans un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens « accueil hébergement insertion du CCAS de Grenoble »
- Actualisation de la convention du SATIS avec le Conseil Général
- Expertise : 6000 euros
- Actualisation d'une application informatique

Responsable : Direction développement social et solidarité

Mode d'évaluation

Caractérisation des parcours et des retours dans le droit commun
Pertinence du lien SAO /accompagnement social

Participation des usagers

Groupe d'actions collectives à partir du SATIS

Accompagnement aux projets innovants et alternatifs

Construire des réponses d'hébergement spécifiques avec les associations

Etre en appui ou en relais aux associations pour initier/ porter ou accompagner de nouveaux dispositifs , tels que ceux destinés aux femmes en errance, aux jeunes en rupture, à l'habitat alternatif (prêts à usage social, constructions adaptées).

Échéance

Deuxième semestre 2009 :

- Lancement de l'expérimentation sur les parcours des jeunes, en lien avec le centre Hauquelin et l'UMIJ
- Etude sur les femmes en errance, en lien avec l'association Femmes SDF

2010 : Evolution du projet Cratère, en lien avec le collectif des associations

Méthode

Constituer le tour de table des partenaires
Validation Institutionnelle

Budget

Suivant les projets : Temps de travail interne au CCAS



Partenaires

Métro, Ville de Grenoble, CCAS, Collectif des associations, un Toit pour Tous

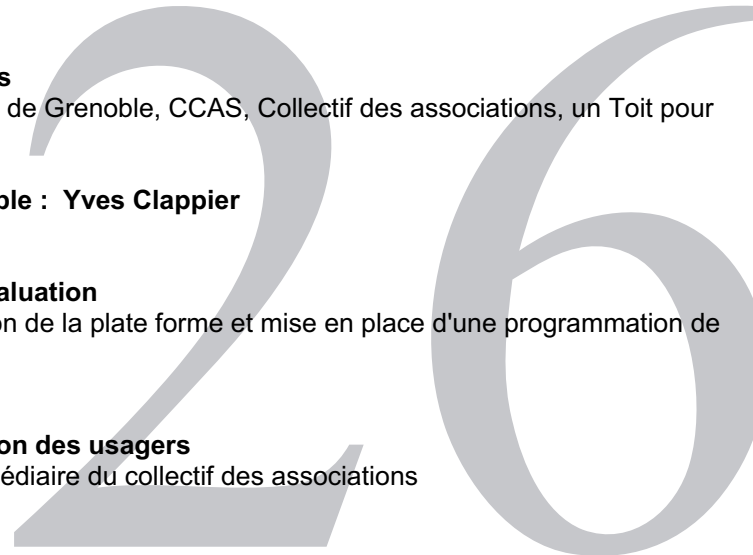
Responsable : Yves Clappier

Mode d'évaluation

Structuration de la plate forme et mise en place d'une programmation de projets.

Participation des usagers

Par l'intermédiaire du collectif des associations



LES ENJEUX

Elargir le public des centres sociaux (mixité sociale)

Changer d'image (notoriété)

Renforcer l'accès aux droits et la lutte contre la misère cachée dans les quartiers

Faire des centres sociaux des lieux significatifs de vie sociale (place du village)

En faire de lieux légitimes de pilotage locaux de la politique publique

Les priorités d'action :

- l'accueil, un espace de vie
- les familles aux centres
- Soutenir les dynamiques sociales et permettre l'expression des habitants les plus éloignés de la parole publique
- Répondre aux besoins sociaux

8 ACTIONS

- Redéfinir le rôle et les priorités

Une place du village, un espace de solidarité

- Améliorer l'offre publique
- Favoriser l'accès aux droits des grenoblois

Une place du village, un espace pour les familles :

- Les espaces familles
- Actions à destination des jeunes et des adolescents
- Coopération avec les équipements socio-culturels

Une place du village, un pôle de développement social :

- Création d'un "Fonds de participation des habitants"
- Répondre à de nouveaux besoins sociaux

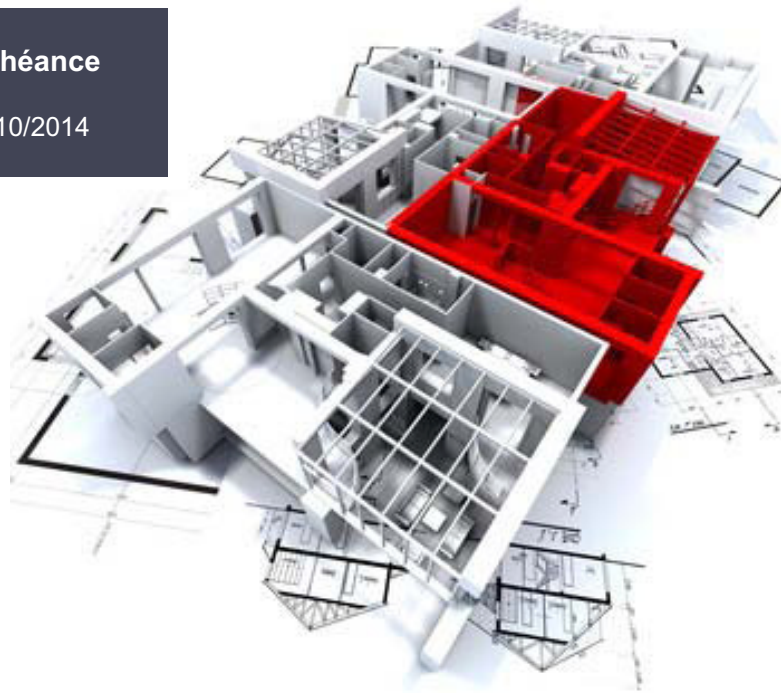
Redéfinir le rôle et les priorités (1/2)

Affirmer que les centres sociaux sont :

- un lieu de proximité d'accès aux droits et d'offre de services pour les familles
- une « Place du village » et de mise en avant la dimension de proximité et de convivialité, de relations sociales ouvrant sur des perspectives d'action et d'animation globale
- un Pôle de développement en prise directe avec l'action publique de la Ville et de ses partenaires
- un lieu de promotion d'innovation sociale, et de participants des habitants

Echéance

2010/2014



- un Espace ressource de promotion, individuelle et collective.

Fondé sur des valeurs de solidarité et de fraternité, le centre social prend en compte les personnes les plus fragiles. Il participe également à la mixité sociale et à l'intergénération, objectifs poursuivis par la Ville de Grenoble au travers de l'ensemble de ces actions.

Objectifs

Par secteur, nécessité de trouver un espace parents, un espace personnes âgées, une plateforme d'accès aux droits, un « bistrot », un centre social référent santé... il n'y a plus un modèle unique de centre social.

Réaliser une nouvelle cartographie des équipements sur la ville, qui prenne en compte les centres sociaux, les autres équipements socioculturels et les antennes.

Légitimer la coordination d'action sociale et socioéducative par les centres sociaux et l'intégrer dans la convention de la ville avec les équipements socioculturels

Promouvoir une nouvelle image des centres sociaux par un plan de communication et éventuellement une nouvelle dénomination.

Redéfinition du rôle et des priorités (2/2)

Budget : 15 000 euros pour le plan de communication

Financement

Mise en chantier avec la CAF et la Ville d'un contrat global d'action sociale et familiale de territoire
Actualisation de la convention avec le Conseil Général de l'Isère

Mode d'évaluation : Associé aux conventionnements

Participation des usagers :

- Présentation annuelle publique de l'activité des centres sociaux
- Création de comité d'usagers pour chaque centre social

Partenaires

Ville de Grenoble
Caisse d'Allocations Familiales
Conseil Général de l'Isère
DDASS de l'Isère
Associations gestionnaires et Fédération des centres sociaux

Une place du village, un espace de solidarité - Améliorer l'offre publique d'accueil d'information

Améliorer l'offre publique d'accueil d'information et d'orientation par le rapprochement avec les antennes afin d'élargir et de diversifier le public.

Echéance

Mars 2009 : finalisation du projet

Juin 2009 : finalisation du projet de fonctionnement du secteur 3, choix du nom de ce nouvel équipement, communication au public

Septembre 2009 : ouverture au public secteur 3

Janvier 2010 : contractualisation du projet du centre social avec la CAF

Septembre 2009 à décembre 2010 : approfondissement du fonctionnement secteur 3 et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Octobre/ novembre 2010 : programme d'aménagement du secteur 6

2010 : finalisation du projet de fonctionnement du secteur 6, ouverture au public

2010 : première évaluation du fonctionnement secteur 3

2010 : évaluation du fonctionnement des accueils de l'ensemble des centres sociaux

Objectifs

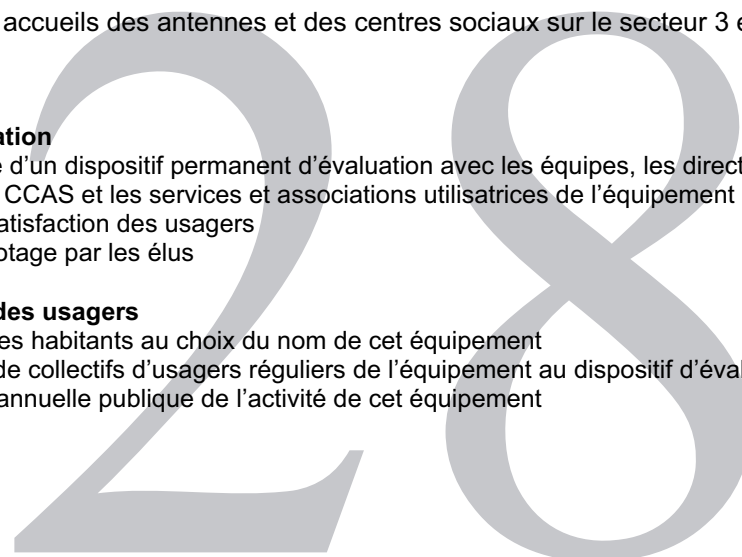
Mutualiser les accueils des antennes et des centres sociaux sur le secteur 3 et 6

Mode d'évaluation

- Mise en place d'un dispositif permanent d'évaluation avec les équipes, les directions de l'antenne et du CCAS et les services et associations utilisatrices de l'équipement
- Enquête de satisfaction des usagers
- Comité de pilotage par les élus

Participation des usagers

- Association des habitants au choix du nom de cet équipement
- Participation de collectifs d'usagers réguliers de l'équipement au dispositif d'évaluation
- Présentation annuelle publique de l'activité de cet équipement



Une place du village, un espace de solidarité - Favoriser l'accès aux droits des grenoblois

Echéance

2009 : Définition d'un plan d'action annuel par secteur dans le cadre de la coordination d'action sociale

2010 : Réalisation d'une première démarche expérimentale usagers - professionnels

2010 : Mise à l'étude d'une évolution de la quotité de travail des écrivains public et actualisation de leur mission.

Constitution de plateformes d'accès renforcés aux droits

- Faire de l'accueil un mode d'action à destination des publics en situation de non recours (santé, emploi/formation, logement, aides sociales...).
- Conduire des démarches d'expérimentations sociales qui associent des habitants et des professionnels pour améliorer le service rendu.
- Renforcer la fonction de pré accueil notamment à destination des publics en situation de non recours.

Mode d'évaluation

- Se servir de l'expérimentation sociale comme mode d'évaluation de l'adaptation des accueils aux besoins des publics

- Rapprochement entre suivi des besoins (observation sociale) et d'indicateurs clés par secteur et activités des services sociaux et des écrivains publics

Participation des usagers : Inclue dans le protocole d'expérimentation sociale

Financement

2010 : 1ère expérimentation sociale

Financement : Haut Commissariat aux solidarités actives et conseil général de l'Isère

2010/2011/2012 : Hypothèse + 3ETP écrivains publics : 102 000 euros

Objectif de recettes : 30 % . **Coût CCAS sur 5 ans : 350 000 euros**

Financement : redéploiement, CPAM et DDASS PARADS, voir fiche projet aide sociale facultative.

Partenaires : Les services de la ville en pilotage d'une action publique de proximité : développement social urbain, promotion de la santé et la santé scolaire, emploi-insertion, jeunesse et vie associative, les responsables du territoire d'action sociale du Conseil Général de l'Isère, la DDASS de l'Isère, la CAF de Grenoble, les Caisses Primaires d'Assurance Maladie, le Service public de l'emploi, la Mission Locale, l'AGECSA, le Planning Familial, la MRIE.



Développer le soutien à la parentalité : les Espaces familles

Multiplier les espaces familles, les positionner sur une mission d'accompagnement de la petite enfance à l'adolescence : valoriser le projet d'appui aux familles des centres sociaux.

Responsable : Direction du développement social et de la solidarité du CCAS

Echéance

Mars à juillet 2009 : Etat des lieux des actions, modélisation de l'espace parents

Septembre 2009 à juin 2010 : Etat des besoins des familles par secteur, perspective d'action

Septembre 2010, 2011, 2012 : programmation d'espace parents et ou d'équipements spécifiques (ludothèque) par secteur.

Objectifs : Recherche action collective animée par le Centre Ressources Enfance Familles Ecole de l'Isère



Projets : Création de nouveaux lieux parents – enfants/ludothèque, en lien avec les bibliothèques

Partenaires : CAF de Grenoble, La DDASS de l'Isère, La Direction Education Jeunesse de la Ville de Grenoble, les équipements, services et associations sollicités par les centres sociaux dans le déroulement de cette démarche, la Confédération Syndicale des Familles

Budget

2009/2010 : Recherche- action : 7000 euros

2009/2010 : Augmentation du temps de Conseillère d'Economie Sociale et Familiale

Financement : par redéploiement et cofinancement CAF

2013 à 2014 : création et aménagement d'une ludothèque

Fonctionnement : 1 temps plein d'Educatrice de Jeunes Enfants

Financement : par redéploiement et cofinancement Caisse d'Allocations Familiales, Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Réseau d'Ecoute et d'Appui aux Parents

Coût CCAS : 227 000 euros

Participation des usagers : sollicitée dans la démarche pour élaborer

Mode d'évaluation : Ils seront intégrés dans le cahier des charges de la recherche action : Adéquation besoin/offre par secteur, Programmation d'activités à destination des parents, Fréquentation par les familles en regard de la composition socio-démographique du secteur, Mobilisation des partenaires, Satisfaction des familles.

Une place du village, un espace pour les familles : actions à destination des jeunes et des adolescent(e)s

Développer des actions spécifiques à destination des jeunes et des adolescent(e)s.

Echéance

2009 à 2011

Evaluation du dispositif Grenoblois de planification (activités, besoins)

Evolution des moyens et développement de nouveaux projets par secteur

Responsable : Direction du développement social et de la solidarité du CCAS

Objectifs

- Favoriser l'accès aux droits des jeunes
- Renforcer les antennes du centre de planification inter-quartiers, développer les actions sur les relations entre sexes
- Evaluation et consolidation des Points Ecoute, secteurs 3/5/6
- Accompagnement et sécurisation des parcours de jeunes (cf fiche action aide sociale facultative sur l'expérimentation sociale)



Partenaires : Conseil général de l'Isère, DDASS, Direction éducation jeunesse de la ville de Grenoble, Mission information jeunesse ville de Grenoble, Mission locale de Grenoble, Service santé de la Ville de Grenoble, ODENORE.

Budget

2010/2011/2012 : Augmentation de 270 000 euros du fonctionnement du centre de planification inter-quartiers (évolution de 1,37 à 3, 75 ETP de conseillère conjugale, augmentation du temps médecin, prise en gestion directe par le Planning Familial aux coûts réels de fonctionnement))

Financement : Conseil Général de l'Isère

Mode d'évaluation : Bilan annuel de l'activité des antennes de centre de planification et comparaisons départementales

Participation des usagers : Dans le cadre des actions spécifiques

Une place du village, un espace pour les familles : coopération avec les équipements socio-culturels

Echéance

2009 : Intégration de l'Espace P. Agées Chorier Berriat dans la gestion du centre social

2010 : Idem sur le centre social Abbaye

2009-2010 : Finalisation de la démarche de projet d'équipement entre le centre social et l'association du CSC Chorier Berriat

2009 : Réalisation du rapprochement du centre social des Baladins et de la Maison des habitants

Renforcer les coopérations avec les équipements socio-culturels, de la petite enfance aux personnes âgées.

Responsable : DDSS CCAS/Direction éducation jeunesse Ville de Grenoble

Objectifs

- Rapprochement de projets sur les principaux axes de travail des centres sociaux à destination des familles (appui à la parentalité, actions parents-enfants autour des apprentissages, actions spécifiques sur la transmission des références et des valeurs éducatives, aménagement de temps spécifiques pour les familles/ sorties et séjours...).

- Evolution vers une gestion partagée de centres sociaux et d'équipements socio-culturels et élaboration d'un schéma directeur d'évolution en lien avec la ville et les associations gestionnaires, dans une perspective de convention.

Projets

- Adapter le mode de gestion du pôle enfance de Mistral (Direction Petite Enfance CCAS / Maison de l'Enfance Bachelard)

- Intégrer dans le projet d'action du centre social les coopérations avec les clubs, les associations et les espaces personnes âgées, ainsi qu'avec le service d'appui à la vie sociale et socio culturelle des personnes âgées

- Convention Ville avec les équipements socio culturels

Partenaires : Le service Education Jeunesse de la Ville de Grenoble, les équipements socio-culturels, la CAF de Grenoble, le Conseil général de l'Isère

Budget : Constant

Mode d'évaluation

- Formulation explicite des projets de rapprochement

- Mise en place d'un dispositif permanent d'évaluation avec les équipes, les directions et les associations

- Indicateurs de suivi des publics et de leur évolution

Participation des usagers

Dans le cadre des instances statutaires des associations et des bilans publics de l'activité de ces équipements



Une place du village, un pôle de développement social : création d'un « Fonds de participation des habitants » (1/2)

Mise en place d'un Fonds de Participation des Habitants par secteur dans les centres sociaux. Volonté que le centre social s'affirme comme un « espace de développement d'une citoyenneté active » où chacun se sent , individuellement et collectivement acteur du développement social local.

Soutenir les dynamiques collectives d'habitants, en priorité les plus éloignés de la parole publique, pour répondre aux besoins sociaux

Responsable : DDSS du CCAS / Direction de l'Action Territoriale Décentralisée de la Ville

Echéance

Première extension en 2010

Echelonnement des extensions jusqu'en 2014



Objectifs

- Extension progressive sur la base de l'évaluation du dispositif existant sur le secteur 5.
- Gestion du fonds par les centres sociaux du secteur, portage juridique externe (cf ADATE)
- Mise en place d'un comité de pilotage (élus/professionnels) pour définir les orientations du fonds et d'un comité d'attribution (professionnels / habitants) sur un périmètre à définir.
- Prise en compte des démarches d'accompagnement de groupes d'habitants par les centres sociaux dans le cadre de la charte pour la démocratie participative (engagements vis-à-vis des habitants accompagnés, positionnement des professionnels, liens avec les démarches de concertation publique, reconnaissance de l'expertise habitant ...).

Une place du village, un pôle de développement social : création d'un « Fonds de participation des habitants » (2/2)

Partenaires

- La Ville de Grenoble
- Les partenaires actuels du comité de pilotage (la DDASS, le Conseil Général de l'Isère)
- De nouveaux partenaires à associer : Conseil régional, Métro

Financement

Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Région, Etat, Métro

Pour l'appui au développement de projet habitants

2009 et 2011 Création de 2 Equivalent Temps Plein d'Agent de Développements Local sur les secteurs nord de la ville par redéploiement

Budget : 200 000 €

Mode d'évaluation

- Bilan annuel de l'activité du FPH présenté en comité d'attribution
- Evaluation qualitative fin 2010 avec les porteurs d'action.

Participation des habitants

Selon des modalités à préciser dans le comité d'attribution et le comité de pilotage
Bilan public de l'activité du FPH

Participation des usagers

- . Au sein du comité d'attribution
- . Dans le protocole même des démarches participatives

Une place du village, un pôle de développement social : répondre à de nouveaux besoins sociaux (1/2)

Privilégier 4 grandes thématiques d'action : la culture, la santé, la mobilité, et les Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs

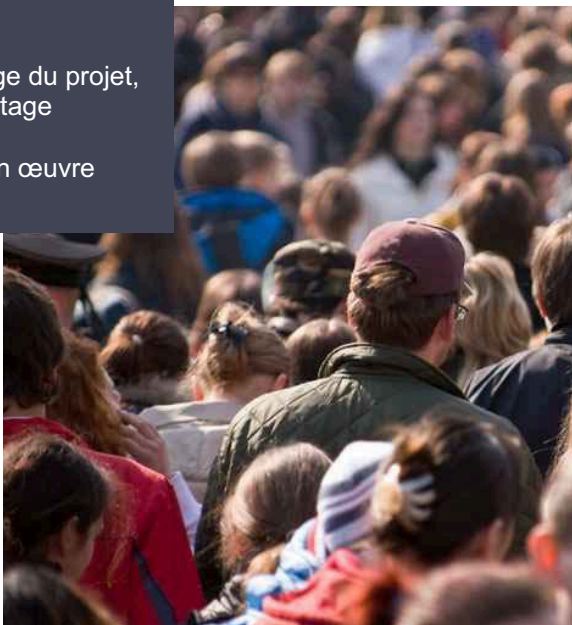
Positionner les centres sociaux essentiellement sur des logiques d'accès et de médiation ; s'inscrire pleinement dans les cadres de la politique municipale et ses principes d'organisation (coordination santé ville, équipe éducative ...) ; avoir recours aux acteurs référents (équipements culturels, AGECSA...) ; promouvoir les coopérations habitants – professionnels (santé communautaire...)

Consolider des réseaux d'échanges réciproques de savoirs

Echéance

2009 : montage du projet, faisabilité, portage

2010 : Mise en œuvre



Méthode

- Organisation en pilotage de thématique transversale à tous les centres sociaux
- Concrétiser ces objectifs dans un plan d'action sur la ville avec un centre social référent par secteur

Responsable

Direction développement social et solidarité

Financement : Programmation Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)
Fonds d'appui au développement de projets de la direction Développement Social et Solidarité CCAS : **50 000 euros sur 5 ans**

Budget des Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs :
Moyens constants
Financement : Région, Ville

Evaluation : Bilan d'activité et rapport d'étude

Une place du village, un pôle de développement social : répondre à de nouveaux besoins sociaux (2/2)

Partenaires

Service Jeunesse et Vie Associative et DATD, pôle développement des territoires de la Ville de Grenoble
Conseil Régional
Service promotion de la santé de la Ville de Grenoble
La Direction des affaires culturelles
L AGECSA, le Mouvement Français pour le Planning Familial
Les équipements culturels

Un projet phare : création d'un pôle mobilité-auto école sociale

Sur un principe d'accès permanent, il s'agit d'une proposition de modules étroitement articulés avec les dispositifs existants sur l'agglomération :

- . préparation au code de la route
- . apprentissage du français
- . conduite accompagnée
- . action contre le stress, apprentissages psychomoteurs
- . déplacement en ville et pratique du vélo
- . préparation au permis de conduire
- . accompagnement budgétaire

Objectifs de fonctionnement : 100 bénéficiaires par an

Budget : 100 000 euros sur 5 ans

Evaluation : validation du projet

ENJEUX

Les objectifs généraux qui ressortent :

- Amélioration des niveaux de prises en charge par rapport aux besoins et par une meilleure complémentarité des pratiques et des aides.
- Meilleure prise en compte de l'irrégularité des ressources et des ruptures dans les attributions.
- Recherche des instruments complémentaires et évaluation de leur pertinence.

Ces objectifs donnent lieu à plusieurs **objectifs opérationnels** :

- Reconnaître les fonds d'aides comme lieux pertinents d'observation et d'amélioration des politiques publiques
- Adapter les aides aux besoins des bénéficiaires potentiels
- Rééquilibrer la relation de dépendance des publics vis-à-vis des institutions et d'amélioration des politiques publiques
- Favoriser l'accès aux droits par l'accès à l'information
- Expérimenter sur un segment de public une démarche d'intervention concertée avec les partenaires
- Apporter une réponse aux effets de seuil-plafond excluant des aides, et aux besoins de financement liés à des « accidents de la vie »
- Aider les publics en précarité économique dans le financement de leur projet
- Reconstituer un droit d'accès aux services bancaires pour les publics qui en sont exclus.
- Apporter des réponses aux situations de surendettement
- Prise en compte des difficultés d'accès et de maintien dans le logement

6 ACTIONS

Accès aux droits et à l'information :

- Concevoir des modes de communication adaptés pour les usagers et les professionnels
- Adaptation, évolution, simplification des aides
 - . Modification du fonctionnement de la Commission permanente
 - . Mise en place d'une coordination des aides

Expérimenter sur un segment de public une démarche d'intervention concertée et novatrice

- Expérimentation d'une Allocation spécifique pour les jeunes majeurs
- Mise en place du Microcrédit social
- Mise en place d'une aide au logement pour les grenoblois du parc privé

Accès aux droits et à l'information : concevoir des modes de communication adaptés pour les usagers et les professionnels

Favoriser l'accès aux droits par l'accès à l'information pour le public en difficulté, selon des critères qui privilégient l'approche territoriale et les pratiques en réseau ainsi que l'amélioration des procédures de travail. Rendre l'information sur les aides accessibles et actualisées.

Engager des démarches qui permettent de travailler sur les représentations (bénéficiaires, professionnels...).

Repérer et/ou concevoir des modes de communication adaptés sur les prestations existantes à destination des usagers et des professionnels.

Concevoir des supports appropriés grâce à une coopération ciblée des acteurs sociaux et des bénéficiaires

Echéance

2012 : Lancement

2013 : Création d'un site internet

Méthode : Conception de différents types de support tel que :

- **Journal, Rubriques de brèves, d'informations flash** (évolution d'un dispositif, des critères / barèmes – changement d'adresse, des horaires de structures / service). Distribution sur Grenoble.

- Site internet. Informations sociales consultables à 2 niveaux :

. Synthèse des dispositifs avec accès par type de situation (femmes seules avec enfants, personne isolée...) permettant un balayage rapide des prestations existantes.

. Présentation plus fine avec indication des critères, des barèmes... pour les travailleurs sociaux

Partenaires : Création d'un comité de pilotage au niveau départemental regroupant les partenaires sociaux : Conseil général, CAF, CPAM, UDCCAS, CROUS et associant autant que de besoin des associations Secours Populaire, ATD Quart-Monde, Secours Catholique... Appui expert de la MRIE et d' ODENORE. A mettre à l'étude une coopération avec Le Bon Plan.

Budget : 20 000 euros à charge du CCAS

Financement : PARADS (objectifs : accès à l'information des personnes en difficultés - critères : approche territoriale, amélioration des procédures de travail et pratiques en réseau). Conseil Général, CAF, CPAM

Mode d'évaluation

Fréquentation du site retour des professionnels forum d'échange avec les bénéficiaires
Diffusion, entretiens avec les bénéficiaires

Participation des usagers : Présence au sein du comité de pilotage de bénéficiaires



Accès aux droits et à l'information : adaptation, évolution, simplification des aides sociales. Modification du fonctionnement de la Commission Permanente

Répondre plus rapidement aux demandes d'aide sociale facultative en modifiant le fonctionnement de la Commission Permanente et étudier la diversification des accès à l'Aide Sociale Facultative

Echéance

2^{ème} trimestre 2009

Modification des règles d'instruction des demandes d'aide sociale pour réduire les délais de réponse en déclinant les modalités de réponse selon les situations rencontrées.

Définir de nouvelles procédures et de nouveaux accès pour des demandes telles que le financement du permis de conduire, les déplacements pour un emploi ou une formation...



Responsable : Direction Développement Social et Solidarité

Méthode

Evaluation du fonctionnement actuel de la commission permanente

Partenaires

CCAS – partenaires sociaux

Budget

500 000 euros sur 5 ans

Mode d'évaluation

Statistiques de l'activité du service

36

Accès aux droits et à l'information : adaptation, évolution, simplification des aides. Mise en place d'une coordination des aides

- Identifier les zones d'ombres des dispositifs actuels, en vue de leur évolution
- Construire un système permanent de veille sur les alternatives en amont des aides
- Développer les articulations entre les fonds
- Définir les subsidiarités adéquates

Echéance

2010

- Mettre en place une coordination des aides pour :
- une observation permanente et réactive sur les dysfonctionnements (Délais de traitement ,effets de seuil, population invisible, ruptures de droits, ressources durablement insuffisantes.
- améliorer les dispositifs et leur articulation (mutualisation et continuité des aides, détermination des montants)
- mettre à l'étude d'un fonds d'aide facultative généraliste
- participer à l'évaluation de la mise en œuvre du RSA à partir des dispositifs d'aide sociale facultative : à l'occasion de l'arrivée du RSA repositionner les contributions de chacun

Responsable : CCAS/Conseil Général de l'Isère

Méthode

- Réaliser un état des lieux des aides, et des trous dans le filet.
- Concevoir et proposer les adaptations nécessaires.
- Mesurer les impacts du RSA à partir des ASF.

Analyse des rapports d'activité des différents fonds d'aide, y compris associatif, la rencontre des membres des commissions d'attributions, le recours à des démarches associant les bénéficiaires.

Cette instance réalise le suivi des différentes expérimentations sociales qui seront engagées.

Vérifier la pertinence des liens à développer avec l'observatoire social grenoblois

Partenaires :

CCAS - Conseil Général et selon le périmètre UDCCAS
CAF, Associations caritatives, MRIE , Collectifs d'habitants

Budget : constant

Mode d'évaluation :

Rapport d'activité de cette instance
Publication et diffusion des productions à destination des associations, habitants, professionnels, institutions

Participation des usagers :

Relation formelle entre la coordination et les différents collectifs (cf habitant Teisseire)

Expérimenter sur un segment de public une démarche d'intervention concertée et novatrice : Expérimentation d'une Allocation spécifique pour jeunes majeurs

Sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté de 18-25 ans sur le triptyque logement-emploi-santé : sortir de l'éducatif pour viser l'insertion des jeunes, en évitant la rupture des 18 ou 21 ans.
Pallier aux ruptures de parcours qui mettent en cause l'hébergement.

Deux modalités spécifiques pour deux publics cibles :

- les jeunes en très grande difficulté
- les jeunes en parcours d'insertion

Méthode

Dans le cadre du fonds d'expérimentation sociale pour jeunes,
- Envisager la durée, intégrant les aides Fonds d'Aide aux Jeunes, Allocation Jeunes Majeurs à saturation, contrat d'autonomie, CIVIS (Contrat d'insertion dans la vie sociale)
- Recenser les aides existantes
- Mutualiser les moyens

Échéance
2010

Partenaires

Conseil Général de l'Isère, Centre Hauquelin, UMIJ, Mission Locale, Point Accueil Jeunes, GRETA, Protection Judiciaire de la Jeunesse, CODASE, Pôle Hébergement d'Urgence du CCAS, Ville de Grenoble-direction éducation jeunesse, ODENORE, PACTE

Budget

Etude/évaluation/suivi : 50 000 €
Financement : Conseil Général de l'Isère, Haut Commissariat aux Solidarités Actives

Mode d'évaluation

Selon les modalités requises par le Haut Commissariat aux Solidarités Actives par groupe expérimental

Participation des usagers : Selon le protocole d'expérimentation retenu.



Expérimenter sur un segment de public une démarche d'intervention concertée et novatrice : Mise en place du Microcrédit social

- Expérimenter le microcrédit en vue de son élargissement
- Construire un partenariat bancaire sur les restructurations du crédit

Échéance : 2010



Responsable : Directeur Développement Social et Solidarité CCAS

Méthode

Partenariat avec l'ANSA pour la définition du dispositif grenoblois et les conditions de sa réalisation

Convention avec le crédit Municipal de Lyon

Cadre de coopération à constituer avec le Conseil général de l'Isère

. Phase 1: mise en place du dispositif grenoblois, préparation et déploiement en prenant appui sur les centres sociaux

. Phase 2 : extension après évaluation des dispositifs en place à d'autres partenaires associatifs et bancaires

Modalités d'articulation du dispositif du micro-crédit personnel avec les dispositifs d'aide financière et de traitement des situations de surendettement.

Partenaires : Conseil général de l'Isère, Secours catholique, UDAF, FNARS

Budget

Etude/évaluation/suivi : 30 000 €

Garantie de prêts sur la base de 100 prêts

Financement : Haut Commissariat aux Solidarités Actives

Soit : 230 000 euros (30 000 € ingénierie + 200 000 € de provision)

Mode d'évaluation

Selon les modalités requises par le Haut Commissariat aux Solidarités Actives par groupe expérimental / nombre de prêts

Participation des usagers : Selon le protocole d'expérimentation retenu

Expérimenter sur un segment de public une démarche d'intervention concertée et novatrice : Mise en place d'une aide au logement pour les grenoblois du parc privé

Expérimentation sur une année. Publics concernés : Jeunes de moins de 25 ans avec un reste à vivre par unité de consommation inférieur à 100 euros deux années successives (170 jeunes) et Familles avec un reste à vivre inférieur à 300 euros deux années successives (300 ménages) domiciliés dans le parc privé.
Allocation : 100 à 150 euros par trimestre

Échéances

1^{ère} enquête : mars 2009

1^{er} versement : avril 2009

2^{ème} enquête et évaluation : octobre novembre 2009



Méthode :

- coopération avec la CAF pour la gestion du dispositif
- partenariat avec le Conseil général, (évaluation et neutralisation de cette aide dans le calcul des différentes aides)
- évaluation par le CREDOC selon les critères du Haut Commissariat aux Solidarités Actives

Budget : 2008/2009 : 255 000 euros
(financement HCSA et Ville de Grenoble)

Evaluation

Enquêtes auprès de deux populations répondant de critères comparables de précarité mais sur des périodes différentes.
Comparaison avec les données des autres fonds d'aide.

Participation des habitants par le protocole d'enquête

Partenaires : Ville de Grenoble, CAF, Conseil Général de l'Isère, Haut Commissariat aux Solidarités Actives